

CANADA
Province de Québec

District de : QC
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-042764-122
No dossier : 41-1629830

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

**Avis de demande de libération du syndic
(alinéa 152(5)c) de la Loi et Règle 61)**

**Dans l'affaire de la faillite de
Les Placements du Versant Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Avis est donné que :

1. Inclus dans le présent avis se trouve une copie du relevé définitif des recettes et des débours taxés.
2. Un avis d'opposition à l'état définitif doit être déposé auprès du registraire au Palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 avant le 25 mars 2025 et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné. L'avis doit indiquer les motifs d'opposition.
3. Le soussigné s'adressera au tribunal le 24 avril 2025, à 9 heures, ou dès que la requête pourra être entendue, afin d'obtenir une ordonnance de libération à l'actif du failli susmentionné et la décharge de la garantie fournie par le soussigné conformément au paragraphe 16(1).
4. Un avis d'opposition à la libération du soussigné, énonçant les motifs de l'opposition, doit être déposé auprès du registraire au Palais de justice, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, au moins cinq jours avant la date de l'audition, et une copie de l'avis doit être signifiée au soussigné dans ce délai.

Daté le 10 mars 2025, à Montréal, province de Québec.

Richter Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité
de l'actif de Les Placements du Versant Inc.

T. 514.908.3796/1.866.585.9751
F. 514.934.8603
www.richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6 Montréal, Toronto

(English – Over)

RICHTER

CANADA
Province of Québec

District of: QC
Division No.01-Montréal
Court No. 500-11-042764-122
Estate No. 41-1629830

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Application for Discharge of Trustee (Paragraph 152(5)(c), Rule 61)

**In the matter of the bankruptcy of
Les Placements du Versant Inc.
Of the City of Montréal
In the Province of Québec**

Take notice that:

1. There is enclosed with this form a copy of the final statement of receipts and disbursements as taxed.
2. Notice of objection to the final statement must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, before March 25, 2025, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
3. We will apply to the Court on April 24, 2025, at the hour of 9:00 A.M., or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned estate and for a release of the security provided by us pursuant to subsection 16(1) of the Act.
4. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar, at the Court House, Superior Court – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, Notre-Dame Street E., suite 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6 at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal, Province of Quebec, 10 mars 2025.

Richter Inc. (Formerly Richter Advisory Group Inc.)
Licensed Insolvency Trustee
of the Estate of Les Placements du Versant Inc

T. 514.908.3796/1.866.585.9751
F. 514.934.8603
www.richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6 Montréal, Toronto

(français - recto)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO DE COUR : 500-11-042764-122
NO DE DOSSIER : 41-1629830

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LES PLACEMENTS DU VERSANT INC., personne morale légalement constituée, et dûment incorporée ayant son siège social au 385-5950 Ch. De la Côte-des-Neiges, Montréal, Québec H3S 1Z6

		Faillie
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)		
RECETTES		
1. Avances du créancier garanti pour le paiement des honoraires et débours du syndic		3,743.19 \$
RECETTES TOTALES		<u>3,743.19</u>
DÉBOURS		
2. Frais payés		
a) Au surintendant des faillites	150.00 \$	
a) Au tribunal	<u>150.00</u>	300.00
3. Avis de faillite et de la première assemblée		
a) À 28 créanciers	110.00	
b) Timbres-poste	34.83	
c) Annonce dans le journal local	<u>526.27</u>	671.10
4. Avis de demande de libération du syndic		
a) À 4 créanciers	3.00	
b) Timbres-poste	<u>5.00</u>	8.00
5. Dépenses d'administration		
a) Messagerie, frais de poste	167.37	
b) Déplacements	<u>9.19</u>	176.56
DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SYNDIC		1,155.66
6. Taxes		
a) CTI	162.78	
b) RTI	<u>324.75</u>	487.53
7. Honoraires du Syndic (11 010,00 \$ réduit au montant disponible)		<u>2,100.00</u>
DÉBOURS TOTAUX		<u>3,743.19</u>
8. FONDS DISPONIBLES POUR DISTRIBUTION		<u><u>- \$</u></u>

NOTES :

Note 1 : Le 14 décembre 2011, l'actionnaire unique de la faillie, M. Jean Maynard, a fait une cession de ses biens suite au rejet de sa proposition par ses créanciers. Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.) (« Richter ») a accepté d'agir en tant que syndic à la faillite de Jean Maynard.

Le 29 mai 2012, la faillie a fait cession de ses biens et Richter a accepté d'agir en tant que syndic à la faillite de Placements du Versant Inc.

Note 2 : Le Syndic a procédé à l'analyse des livres et registres de la faillie afin de déceler des paiements susceptibles d'avoir été de nature préférentielle et des transactions révisables. Cette analyse n'a pas permis de déceler de paiements préférentielles ou de transactions révisables.

Richter Inc.
(anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic

28 janvier 2025
Date


Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI

Approuvé:

Impossible de localiser inspecteur
Murray Bockus, inspecteur

Impossible de localiser inspecteur
Joanne Robert, inspecteur

A N A D A
Province de Québec
District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-042764-122
No dossier : 41-1629830

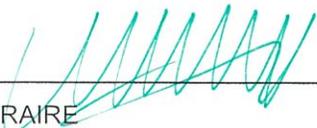
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
Les Placements du Versant Inc.
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 1155,66 \$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 2100,00 \$.

Daté le 27 février 2025, à Montréal en la province de Québec.


REGISTRAIRE

M^e VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire L.F.I. (JA 0858)

Richter Inc. (anciennement Richter Groupe Conseil Inc.)
Syndic autorisé en insolvabilité (SAI)
Andrew Adessky, CPA, CIRP, SAI
1981 McGill College, 12^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400
Télécopieur: (514) 934-8603